

Prothèse dentaire

# Nouveau coup de boutoir annoncé

*Alerte rouge en chirurgie dentaire pour les 100 départements français. Une nouvelle offensive en faveur de l'obligation de fournir au patient les éléments de la facture du laboratoire de prothèse se met en place dans les médias, préparant le point d'orgue de la fin février : le débat parlementaire sur la loi HPST.*

par Roland L'Herron  
1<sup>er</sup> vice-président



Le véritable problème  
de la prothèse réside dans la  
faiblesse de sa prise en charge  
par l'Assurance maladie !

Un article de «Que choisir», paru fin janvier et relayé allègrement par la presse régionale, relance la polémique sur les prothèses dentaires provenant de l'étranger. Fabriquées à bas prix en Asie, elles seraient revendues «à prix d'or» par les chirurgiens-dentistes, sans souci de la sécurité des patients : traçabilité plus que douteuse, absence de contrôle des autorités sanitaires, tout cela sans bien sûr apporter la moindre preuve. Facteur aggravant : les chirurgiens-dentistes s'opposeraient à la transparence de leurs honoraires en refusant de faire figurer sur leurs devis de prothèse «le prix d'achat» de celles-ci.

«Envoyé spécial», l'émission phare de France 2 du jeudi soir, enfoncera le clou probablement le 5 février. Le reportage «fausses dents, vrais doutes» alertera toujours plus les Français sur l'insécurité

qu'ils vivent au quotidien de par l'importation de produits douteux venus de l'étranger et notamment de Chine ; cette fois il ne s'agira plus de jouets mais de dispositifs médicaux, et la suspicion sera bien entendu au rendez-vous.

Le schéma habituel – alertes médiatiques/réactions politiques – se met en place en prévision du débat législatif sur la loi «hôpital, patients, santé, territoires» qui doit réformer le système de soins français. Les mesures votées au cours de la loi de financement de la Sécurité sociale 2009 et annulées par le Conseil constitutionnel, concernant l'obligation d'informer le patient du prix de fabrication de la prothèse, vont refaire surface sous la forme de propositions d'articles additionnels à la loi HPST. Les promoteurs de cette proposition au PLFSS du mois de novembre dernier, les députés Prétel et Jardé, n'en font d'ailleurs pas mystère puisqu'ils ont déclaré à la presse qu'ils entendaient bien revenir à la charge lors du vote de la loi HPST en février.



GILLES CHAUSSA D&S/FOUOLIA

Nous devons nous aussi nous préparer à cette nouvelle pression.

### Un effort de pédagogie

Il convient tout d'abord de rétablir quelques vérités qui visiblement semblent ignorées, parfois même de la représentation nationale.

■ La délivrance d'un devis détaillé existe par voie contractuelle avec l'Assurance maladie depuis plus de 20 ans. Toutes nos prothèses font donc l'objet d'un devis préalable, accepté et signé par le patient. Ce devis contient des informations précises sur les matériaux utilisés dans la fabrication de la prothèse.

■ Une fiche de traçabilité est établie pour chaque prothèse par le praticien, en collaboration avec le prothésiste dentaire co-fabricant, qui 90 fois sur 100 travaille dans un laboratoire local ou régional. Cette fiche qui constitue un élément important du dossier médical du patient est conservée au cabinet.

Le chirurgien-dentiste n'est pas un commerçant qui «achète» et «revend» des prothèses en prenant au passage une marge bénéficiaire ; peut-être serait-il bon de le rappeler.

Le traitement prothétique est un acte médical global complexe recouvrant plusieurs phases : diagnostic, plan de traitement, préparation des dents, prise d'empreintes, conception du dispositif puis pose et ajustage. La fabrication proprement dite du dispositif médical sur mesure ne représente que l'une des phases du traitement prothétique, et il ne peut donc y avoir de relation arithmétique entre le prix de fabrication au laboratoire et le montant des honoraires. La seule indication au patient du coût d'un temps technique n'est pas de nature à informer de la réalité des honoraires du chirurgien-dentiste ; au contraire, elle pourrait induire une confusion et de l'incompréhension, voire de la suspicion, dans la nécessaire relation de confiance qui doit s'établir entre le patient et son praticien.

### Le véritable problème

La difficulté d'accès à la prothèse en France n'est pas le fait des honoraires des chirurgiens-dentistes qui sont établis avec «tact et mesure» dans un environnement réglementaire de plus en plus contraignant. Le véritable problème de la prothèse réside dans la faiblesse de sa prise en charge par l'Assurance maladie. Historiquement, depuis la création de la Sécurité sociale en France en 1945, les prothèses sont peu ou pas prises en charge et la situation n'a pas évolué. L'écart entre les honoraires et la participation de l'Assurance maladie se creusant sans cesse, il est aujourd'hui plus facile de montrer du doigt le chirurgien-dentiste que l'institution en grande difficulté. Mais que l'on ne s'y trompe pas : l'information du coût de fabrication du laboratoire n'améliorera en rien la prise en charge et ne saurait diminuer les honoraires des cabinets dentaires. Elle ajoutera seulement à la confusion du destinataire : le patient.